

REGLEMENT INTERIEUR DU CDI

Collège
St

François D'Assise

LE CDI, QUAND ?

- Avec les professeurs **pendant une heure de cours** ou seulement avec le professeur-documentaliste.
- Pendant une **heure de permanence**, après avoir demandé au surveillant et seulement si j'ai une **recherche précise à faire** en rapport avec les sujets abordés en cours) :
 - ✓ Le mardi de 8h à 16h30, le mercredi de 8h à 10h, le jeudi de 8h à 16h30 et le vendredi de 8h à 14h40 (Fermé le Lundi pour cette année 2008-2009)
- Pendant **l'heure libre de 12h à 12h50**, sous condition du nombre d'élèves déjà présents et du respect du règlement.

LE CDI, POURQUOI FAIRE ?

- Se **documenter, rechercher** des informations sur tous les supports disponibles.
- **Lire** pour apprendre.
- Lire pour le plaisir.
- **Réaliser des travaux** (exposés, dossiers, documentaires etc.)

AU CDI, MES DROITS SONT (je peux) :

- **Consulter** tous les documents présents.
- **Effectuer un travail de recherche** en utilisant le logiciel documentaire PMB et les ouvrages documentaires.
- **Utiliser les ordinateurs** pour rechercher sur Internet (**uniquement sur des sujets abordés en cours**) ou crée des documents (exposé, rapport, synthèse etc.) à rendre aux professeurs.
- **M'informer** par tous les moyens disponibles.
- **Emprunter** certains ouvrages pour 15 jours.
- **Lire** pour le plaisir ou pour enrichir ma culture.
- **Poser des questions** au professeur-documentaliste.
- **Proposer** des idées, **exprimer** mes opinions dans le respect de celles des autres.

AU CDI, MES DEVOIRS SONT (je dois) :

- **Ne venir que si j'ai un travail nécessitant l'utilisation de documents ou d'un outil de recherche pour trouver des documents liés à des sujets vus en cours, à but pédagogiques ou culturels.**
- Ne pas amener de **boissons**, ni de **nourriture**.
- Ne pas mâcher de **chewing-gum**.
- **M'installer rapidement** aux postes de travail ou à la table.
- **Demander la permission pour circuler.**
- Laisser tout **matériel électronique** (portable, Mp3, console portable etc.) rangé et éteint.
- **Faire le silence** dans tous les cas **ou chuchoter exceptionnellement pour un travail de groupe** décidé par les professeurs ou le documentaliste.
- Rester une heure entière (le CDI n'est pas un hall de gare !)
- **Pendant l'heure libre** (maximum **20 élèves**) :
 - ✓ Ne pas arriver après 12h10 et rester une heure entière.
 - ✓ Avoir un travail de recherche précis à faire.
 - ✓ Annoncer au début si je fais un travail de groupe.
- **Respecter la charte d'usage Internet et ordinateur (affichée non loin du présent règlement)**



Je m'expose à des sanctions en cas de non respect de ce règlement. Les sanctions sont les mêmes que celles prévues par le règlement intérieur du collège et peuvent s'accompagner d'une exclusion temporaire ou définitive du CDI.